



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2019

Membres du Comité syndical présents : Thierry BADEL, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Damien COMBET, Christèle CROZIER, Bernard DESCOMBES, Pascal FURNION, Yves GOUGNE, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Jean MARTINAGE, André MONTET, Mario SCARNA et Pierre-Jean ZANNETTACCI

16 votants

Validation du compte-rendu du comité syndical du 12 décembre 2018.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

14 votants

Le Comité Syndical, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **DESIGNE** Yves GOUGNE, secrétaire de séance.

Arrivée de MM. FURNION et MONTET : 16 votants

2. Exercice budgétaire 2019 / Débat d'orientations budgétaires

Daniel MALOSSE dit que le budget du SOL se caractérise par une section de fonctionnement beaucoup plus importante que celle d'investissement. Ceci s'explique par les compétences du Syndicat qui n'a pas vocation à réaliser des travaux ou des équipements.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement inscrites aux chapitres 011 et 012.

Les dépenses de personnel ont baissé en 2018 car 2 agents sont partis en avril et octobre. Seul un poste (responsable financier, dont gestionnaire LEADER) a été pourvu, et seulement en décembre. Le 2ème poste vacant (instructeur ADS) est toujours à pourvoir du fait de difficultés de recrutement.

En ce qui concerne les recettes, elles proviennent des cotisations des Communautés de Communes, de leur remboursement pour les missions ADS, des subventions (Union Européenne, Etat, Région, Département, ADEME).

Si les cotisations des Communautés de Communes ont augmenté en 2018 (soit + 10 000 €/CC), leur part (hors remboursement des missions ADS) pour le financement des dépenses de fonctionnement du SOL baisse, comme en 2017.

Au 31 décembre 2018, l'état des effectifs du SOL était de 11 postes, dont 1 non pourvu (9 par des agents titulaires et 1 par un contractuel). Le SOL comptait 6 agents de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 3 agents de catégorie C.

Aucun avantage en nature n'est accordé à un agent du SOL.

L'organisation du travail est la suivante : les agents travaillent sur une base de 39 h par semaine et bénéficient de 23 jours de RTT. En fonction de leur temps de travail, un calcul de proportionnalité est fait pour fixer le nombre de jours de RTT.

Pour le SOL, les dépenses d'investissement concernent les études liées à l'urbanisme, la mise en disposition des communes du logiciel d'instruction des demandes d'urbanisme R'ADS et l'achat de mobilier et de matériel informatique.

Les recettes d'investissement relèvent des amortissements, du FCTVA et d'un excédent de fonctionnement.

Les actions que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pourrait mettre en œuvre sur l'année 2019 sont les suivantes :

- **en matière d'aménagement du territoire :**

La révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais continue. Le diagnostic a été validé et le PADD débattu en juin 2018. L'écriture du DOO, débutée fin 2018, se poursuivra pour aboutir à un arrêt du projet de SCoT en 2019.

En matière d'instruction des demandes ADS, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais poursuivra ces missions d'instruction et la mise à disposition gratuite du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme « R'ADS » utilisé par le service instructeur du SOL au profit des communes adhérentes à ce service (formations).

Un travail technique, entamé en 2018, prévoit un lien entre ce logiciel d'instruction et les SIG communautaires. Ces échanges devront se poursuivre avec les communautés de communes et l'éditeur pour répondre au mieux aux utilisateurs de ces logiciels.

Le SOL poursuivra également de son rôle de conseil auprès des communes dans leur procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme.

- **en matière économique :**

Daniel MALOSSE explique que le Bureau du SOL de janvier avait décidé de ne pas remplacer le chargé de mission économique au SOL à hauteur d'un temps complet. Un partage de temps entre le SOL et une Communauté de Communes avait alors été rejeté car aucune Communauté de Communes ne pouvait dégager du temps d'un de ses agents. La situation a évolué depuis à la CCVL et un partage d'un temps de travail (70 % CCVL, 30 % SOL) pourrait être envisagé. Charles-Henri BERNARD regrette que les élus n'aient pas une vision Ouest Lyonnais plus affirmée. Cela va au-delà de l'organisation des rencontres « Entreprises et Territoire » et 0.3 ETP au SOL ne suffira pas à mettre en œuvre l'ambition qu'il imaginait pour le territoire.

Daniel MALOSSE poursuit en disant que le SOL soutiendra l'animation de la plateforme d'initiatives locales qui passe par une convention triennale avec RDI et le SIMOLY, afin d'apporter un soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprise du territoire (prêts à taux 0 et garanties).

Enfin, le Syndicat accompagnera la Fédération Cap à l'Ouest dans la cessation de ses activités.

- **en matière agricole/forêt/environnement**

Le SOL poursuivra son partenariat avec le CRPF pour la gestion forestière (gestion du foncier forestier, lutte contre le morcellement) et la structuration de la filière bois énergie avec FIBOIS (accompagnement à la mise en œuvre du schéma de desserte, émergence de outils structurants).

Les partenariats avec l'ADDEAR et la Chambre d'agriculture continueront également pour l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission d'exploitations.

L'adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques, le développement des circuits de proximité seront aussi des sujets à traiter en 2019, de même que la phase préparatoire d'un projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais (en lien avec le CLD de l'Ouest Lyonnais).

- **en matière de climat et d'énergie**

L'élaboration du PCAET de l'Ouest Lyonnais a débuté en 2018 et le diagnostic est quasiment finalisé. 2019 verra donc l'aboutissement de ce document avec l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.

L'année 2019 verra également la création d'une agence locale de la transition énergétique en remplacement de l'Espace Info Energie (partenariat avec HESPUL) et qui reprendra, en toute transparence pour l'utilisateur, le service d'accompagnement des particuliers et copropriétés pour la rénovation de l'habitat.

Le SOL verse des aides (subventionnées elles-mêmes à l' hauteur de 80 % dans le cadre d'une convention TEPCV) aux particuliers dans le cadre de leur projet de rénovation. Ce fonds sera bientôt épuisé : le SOL pourrait sur ses fonds propres réabonder ces aides.

Suite à la demande d'André MONTET, Daniel MALOSSE fait le bilan de la plateforme de rénovation de l'habitat privé.

Le service d'accompagnement du SOL a été lancé en juin 2017. Depuis décembre 2018, il est officiellement labélisé « Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique » par l'Ademe et la Région.

Ce service vise à proposer gratuitement un conseil aux particuliers pour les guider dans le projet de rénovation énergétique de leur logement. Au moins un rendez-vous physique avec un conseiller est réalisé, qui peut se réaliser soit en visite à domicile, soit dans les locaux des prestataires ou encore en permanences locales.

Des aides financières sont également proposées (sous réserve du respect de critères techniques).

2 types de rénovations sont aidés :

- Les rénovations volontaires : lorsque 2 postes de travaux « BBC compatibles » sont réalisés :
 - 20% des travaux plafonnés à 2000 €
 - Bonification à 30% des travaux plafonnés à 3000 € en cas de recours aux éco-matériaux ou d'une énergie renouvelable spécifique
- Les rénovations exemplaires : lorsque les travaux réalisés permettent d'atteindre le niveau BBC. La réalisation d'une étude thermique et d'un test d'étanchéité à l'air sont exigés.
 - 40% des travaux plafonnés à 8 500 € (+ 80% plafonnés à 500 € pour les études)

Le SOL disposait pour ces aides d'une enveloppe financière de 515 000 € au total (financé à 80% par les fonds TEPCV).

Les résultats présentés ici concernent la période allant de juin 2017 (lancement du service) à fin 2018.

De juin 2017 à fin 2018, 318 accompagnements ont été réalisés sur le SOL (112 COPAMO, 84 CCPA, 51 CCGV et 71 CCVL).

116 travaux de rénovation programmés (dont 72 de réalisés). 97% des maitres d'ouvrage sont des propriétaires occupants et 3% sont des propriétaires bailleurs. Les 2 postes de travaux les plus réalisés sont l'isolation de la toiture et le changement des fenêtres.

Sur l'enveloppe initiale de 515 000 €, 421 473 € d'aides ont été attribuées (soit 82%). Le coût moyen des rénovations volontaires est de 17 355 €. Le coût moyen des rénovations exemplaires est de 42 223 €. Le montant total des travaux programmés ou réalisés est de plus de 2 500 000 € (ce chiffre ne porte que sur les travaux éligibles aux aides financières du SOL). Ainsi, 1€ d'aide accordée engendre 6€ de dépenses.

Daniel MALOSSE continue en expliquant que le SOL poursuivra ces actions en direction des professionnels du bâtiment dans le cadre de sa politique de réduction des consommations d'énergie, comme il travaillera au développement de projets d'énergie renouvelables (bois énergie, photovoltaïque, méthanisation).

Le SOL pourrait accompagner ses Communautés de Communes membres dans leur politique de développement du vélo dans le cadre de l'appel à projets « Vélo et territoires ».

Le SOL soutiendra le Conseil Local de Développement de l'Ouest Lyonnais, notamment par de l'animation.

Enfin, le SOL continuera l'animation et la gestion du programme LEADER.

La mise en œuvre de ces actions et l'ensemble des missions du Syndicat nécessitent les moyens humains suivants :

- une **secrétaire-comptable** à temps complet (0.4 ETP secrétariat général-comptabilité + 0.4 ETP secrétariat ADS + 0.2 ETP Accueil CCVL) ;
- une **chargée de mission « Urbanisme - service juridique »** à temps complet ;
- une **chargée de mission « Agriculture - Forêt - Environnement »** à temps complet occupant également les fonctions d'**animatrice du CLD** (0.6 ETP Agriculture Environnement SOL + 0.2 ETP Agriculture CCVL + 0.2 ETP Animation CLD) ;
- une **chargée de mission « Climat - Energie »** à temps complet (0.9 ETP Climat Energie SOL + 0.1 ETP Climat Energie CCVL) ;
- quatre **instructrices ADS** : trois à temps complet et une à temps non complet (0.8 ETP) ;
- une **responsable finances** et notamment gestionnaire des procédures de développement ;
- une **directrice** à temps complet, chargée de la gestion administrative du syndicat et responsable « Planification ».

Pour mettre en œuvre ces actions, le Syndicat s'appuie sur diverses procédures de contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Rhône, l'Europe, l'Etat et l'ADEME.

Daniel MALOSSE précise que la participation des Communautés de Communes pour l'année 2019 sera au niveau de celle de 2017.

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

CONSTASTE la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2019 ;

APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

3. Planification / Déclaration de projet, relative au projet de l'Auberge de Saint-Bonnet-le-Froid, portant mise en compatibilité des PLU des communes de Courzieu et de Chevinay, et du SCoT de l'Ouest Lyonnais

Daniel MALOSSE rappelle qu'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Courzieu et du Chevinay et du SCoT de l'Ouest Lyonnais a été prescrite par la CCPA en juin 2016 afin de permettre le développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le-froid, qui joue un rôle phare dans l'activité touristique de l'Ouest Lyonnais et du Département.

Cette procédure s'est avérée nécessaire car les communes de Courzieu et de Chevinay étant classées en zone de montagne, le développement d'équipements touristiques au-delà de 300 m² de surface de plancher ne peut se réaliser que par création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) dans le cadre du SCoT. Or, le SCoT de l'Ouest Lyonnais n'autorise pas de telles UTN.

En juillet 2016, le SOL avait :

- donné son accord de principe sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT de l'Ouest Lyonnais et des PLU des communes de Courzieu et Chevinay, visant à permettre le développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le-Froid ;
- permis la concertation menée par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle sur ce projet, notamment via un registre de concertation au SOL, un affichage sur le panneau du SOL ainsi qu'une information sur le site internet du Syndicat

Une réunion d'examen conjoint a été organisée le 7 septembre 2018 pour présenter les modifications apportées notamment au SCoT de l'Ouest Lyonnais. Le Bureau du SOL a donné un avis favorable à ces modifications en formulant des remarques d'ordre technique sur le règlement écrit des 2 PLU (dans le cadre des missions d'instruction des demandes ADS).

Les modifications apportées ont ensuite été soumises à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation « Unités touristiques nouvelles » qui a émis également un avis favorable.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sans réserve et 2 recommandations relatives à des mises à jour, des précisions et des compléments, ainsi qu'à la sécurisation du passage des piétons et randonneurs à hauteur du site dans la traversée de la RD 113 et le long de cette voie.

La procédure arrive maintenant à son terme. Le Comité syndical doit maintenant approuver la mise en compatibilité du SCoT : les modifications apportées ne concernent que la 2^{ème} partie – sous-partie n°2 – III – B – 4 : UTN et 4^{ème} partie – II – A – 1 « les grands espaces fonctionnels » du DOG, comme ci-après.

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais avec le projet de l'Auberge de Saint-Bonnet-le-Froid telle que figurant dans le dossier de la déclaration de projet ;

DIT que la présente délibération sera affichée, publiée dans un journal diffusé dans le département et transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

INFORMATION DU COMITE SYNDICAL (NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION)

1. Plateforme territoriale de la rénovation énergétique / Bilans 2017 et 2018

Ce point a été vu lors du DOB.

2. Programme LEADER / Point d'avancement

Le GAL Ouest Lyonnais, porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, anime, depuis juillet 2015, un programme d'actions LEADER sur son territoire qui s'articule autour de 6 fiches-actions.

LE GAL associe des acteurs publics (Bureau du SOL) et des acteurs privés dans sa gouvernance. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité de gestion du programme LEADER pour la période 2014/2020.

Le programme d'actions LEADER Ouest Lyonnais est orienté autour de 6 fiches-actions :

- 1- **Accompagner le changement en agriculture pour faire face aux enjeux d'avenir**
- 2- **Encourager les mutations énergétiques en valorisant les ressources naturelles du territoire**
- 3- **Favoriser le développement de l'économie de proximité en soutenant trois secteurs émergents**
- 4- **Renforcer l'attractivité et l'image de l'Ouest Lyonnais en valorisant les dynamiques territoriales**
- 5- **Développer la coopération européenne pour échanger sur les nouvelles pratiques**
- 6- **Animer, suivre, évaluer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER**

Au 31 décembre 2018, le montant des dossiers programmés, sélectionnés ou déposés dans le programme LEADER Ouest Lyonnais mobilisait 58% de l'enveloppe conventionnée avec la Région et l'ASP (1 275 000 €).

Dans un courrier de décembre 2018, Emmanuel FERRAND, conseiller régional délégué aux fonds européens, invitait le GAL à formuler une demande d'enveloppe complémentaire pour la période 2019/2020.

En s'appuyant sur les retours des collectivités, partenaires et acteurs sollicités sur les besoins en financement LEADER pour 2019 et 2020 (cf. éléments ci-dessous), le GAL Ouest Lyonnais a sollicité auprès de la Région une enveloppe complémentaire de 275 000 €.

Les enjeux liés à **l'accompagnement du changement des pratiques en agriculture**, ont une place importante dans le programme de l'Ouest Lyonnais et l'animation proposée autour de cette thématique contribue à faire émerger de nouvelles actions autour de la préservation du foncier agricole, du développement des circuits de proximité et de la valorisation des productions agricoles ainsi que de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Concernant **la valorisation des ressources du territoire**, l'animation locale auprès des acteurs de la filière forêt/bois est indispensable pour continuer à mettre en œuvre des projets innovants de gestion de la ressource et de structuration de la filière. Les partenaires locaux ont également mis en avant des projets liés au développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, bois énergie...) afin de permettre au territoire d'être un acteur engagé dans la lutte contre le changement climatique.

Afin de **favoriser le développement de l'économie de proximité**, deux axes prioritaires ont été ciblés par le comité de programmation et l'ensemble des partenaires autour de l'éco-rénovation et le développement de projet touristiques structurants, notamment via l'aide à la structuration de l'Office

de tourisme intercommunautaire, créé en 2018, en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Enfin, la dynamique initiée à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, avec l'organisation des rencontres Entreprises et Territoire, a permis de faire émerger de nombreux projets en partenariat avec les acteurs privés, qui sont en train de se concrétiser. Ces actions relatives à **l'attractivité territoriale** pour les entreprises notamment, s'appuient sur le numérique comme outil de développement économique et l'accès au financement participatif pour les acteurs du territoire.

La coopération avec le GAL des Monts du Lyonnais sur de nombreuses thématiques, constitue une des particularités du GAL Ouest Lyonnais, que le comité de programmation souhaite continuer à encourager sur les deux prochaines années afin de rendre cohérentes les politiques de développement menées à l'échelle des Monts et Coteaux du Lyonnais.

3. Agriculture / Planète Appro

Impulsé et porté par la Chambre d'agriculture du Rhône, Planète Appro est le salon professionnel des productions agricoles de proximité.

Après une première édition en 2017 qui avait attiré plus de 2 500 visiteurs, le salon 2019 se déroulera les **25 et 26 mars au parc des Expo de Villefranche s/Saône**, avec une nouveauté sur cette édition puisque :

- 70% du salon seront consacrés à l'alimentaire ;
- 30% seront consacrés à une nouvelle thématique : l'énergie (espace info-énergie, conférences, ateliers...)

Concrètement, le salon sera articulé autour :

- **de rendez-vous Pro Appro** : des rendez-vous rapides, personnalisés et programmés à l'avance pour créer des partenariats durables et de proximité
- **de conférences et ateliers** : à travers différentes thématiques, les agriculteurs pourront s'informer et se professionnaliser ;
- **de l'exposition** : fournisseurs de matériels et équipements utiles à la transformation, des démarches innovantes de commercialisation, d'outils collectifs, de services...

Les publics visés sont :

- les agriculteurs du Rhône et des départements voisins ;
- les acheteurs de la grande distribution et de la restauration collective ;
- les professionnels des métiers de bouche ;
- les collectivités locales.

Les quatre communautés de communes (Pays de L'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Pays Mornantais et Vallée du Garon) réunies au sein du Syndicat de l'Ouest Lyonnais seront présentes, sur les deux jours, pour mettre en avant les initiatives, opportunités et accompagnements du territoire en lien avec l'alimentation, les énergies renouvelables ou le maintien de l'activité agricole. La marque « Le lyonnais monts et coteaux », partenaire du territoire de l'Ouest Lyonnais, sera également présente sur le stand.